

La réglementation ICPE dans les acquisitions immobilières

Présentation des différentes règles relatives à l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement de manière chronologique en insistant sur les différents régimes conformes aux ICPE avec des exemples applicables à l'activité de l'entreprise, les démarches pour obtenir une autorisation ICPE, les règles liées à son fonctionnement et enfin, les règles applicables lors de la cessation d'activité ou le changement d'exploitant des ICPE. Un focus est effectué sur les entrepôts et les data centers à la demande du client.

OBJECTIFS

- Déterminer si des ICPE sont exploitées dans les actifs qu'il achète, qu'il gère ou qu'il cède
- Evaluer les risques liés à l'exploitation des ICPE
- Définir les étapes pour fermer un site comprenant des ICPE
- Mettre en place une stratégie de gestion des ICPE
- Négocier des garanties en cas d'acquisition ou de vente d'un site comprenant des ICPE

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation et a notamment pour objet de favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'insertion professionnelle, à l'acquisition d'une qualification plus élevée ou encore de favoriser la mobilité professionnelle.

Programme <ul style="list-style-type: none"> - Autorisation, gestion et cessation d'une ICPE - Définition des ICPE - Définition du régime juridique applicable - Focus sur les data centers avec une présentation des problématiques spécifiques à ce type d'actif immobilier - Plan - Présentation des différentes étapes pour obtenir une autorisation ICPE - Détermination des règles applicables au fonctionnement et aux modifications d'une ICPE - Présentation des mesures à prendre en cas de cessation d'activité ou de changement d'exploitant - Focus sur les mesures à prendre en cas de pollution - Présentation des différentes problématiques à vérifier quand on achète / cède un bien immobilier comprenant une ICPE 	PUBLIC <ul style="list-style-type: none"> - Gestionnaire d'actifs immobiliers - Toute personne ayant pour objectif d'acquérir et de vendre des actifs immobiliers
	PRE-REQUIS Aucun prérequis
	EFFECTIF Pas de limite
	DATE A convenir avec le client
	DUREE Demi-journée (3 h) Présentiel au sein de votre entreprise ou distanciel
Profil de l'intervenant : Juliette BRIL, avocat spécialisée en droit de l'environnement (plus de 20 ans d'expérience), titulaire d'un DEA de droit de l'environnement. Exerce au sein d'un cabinet d'affaires parisien en qualité d'associé et conseille principalement des sociétés d'investissement immobilier, des promoteurs immobiliers, des industriels et des logisticiens.	TARIF Intra : 5 000 Eur HT soit 6 000 Eur TTC (max 20 pers.) Inter : 200 Eur HT/pers. au-delà de 20

Organisation de la formation

Lieu de la formation :

- En présentiel dans une salle de réunion et en distanciel en même temps
- Le support pédagogique est envoyé en avance aux participants par courriel et un support papier est également prévu sur place
- En distanciel par Teams avec un lien pour se connecter par internet avec un système permettant un chat en temps réel avec le formateur
- Face à face pédagogique réalisé en distanciel, en visioconférence. Cette formation nécessite donc pour chaque participant d'avoir un ordinateur équipé d'une caméra et une connexion internet. Le formateur invite par mail chaque participant à se connecter à la séance de formation.

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets : cas pratiques de problématiques rencontrés dans les dossiers de l'avocat formateur,
- Temps d'échanges entre les apprenants eux-mêmes et avec le formateur lors de chaque séance pour répondre à des questions sur des cas pratiques ou des difficultés rencontrées par les apprenants dans la gestion de leurs dossiers.

Moyens techniques :

- Mise à disposition en ligne de documents supports/contenus pédagogiques à la suite de la formation.
- Travail à partir des situations concrètes de chaque stagiaire, mises en situations globales reprenant tous les acquis du jour

Moyens de suivi de l'exécution de l'appréciation des résultats de la formation

Suivi de l'exécution :

- Feuilles d'émargement
- Attestation de fin de formation
- Retour des stagiaires sur la qualité de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Appréciation des résultats de la formation :

- Questions écrites (QCM, ...)
- Evaluation de la formation par les stagiaires

Modalités et délais d'accès :

Pour toutes nos formations, merci de vous inscrire en nous contactant par téléphone ou par mail.

Toute demande sera analysée et pourra être l'objet d'une proposition sur mesure.

L'inscription est réputée acquise lorsque la convention de prestation est retournée signée.

Référent de la formation :

Pour tout renseignement et inscription veuillez contacter Juliette BRIL, référent pédagogique au 06 12 60 05 57,

Dates de la formation :

Les dates mentionnées dans le contrat/convention sont celles qui ont été définies avec le client.

Pour toute demande d'autres dates ou d'aménagement de contenu de programme pour une formation en intra merci de prendre contact avec nous par téléphone ou par mail. Votre demande sera traitée dans un délai d'un jour ouvré.

Accessibilité/handicap :

Cette formation est accessible à la plupart des personnes en situation de handicap. Toutefois, notre référent en la matière est Juliette BRIL au 06 12 60 05 57, se tient à votre écoute pour évaluer la faisabilité de votre projet de formation et anticiper les éventuels aménagements nécessaires et possibles.